FONDS DE DOTATION
ROULLIER

# APPEL À PROJETS
# MEDIATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE
# 2027
## CAHIER DES CHARGES

## 1. Le contexte

Dans un contexte où les enjeux agricoles et environnementaux dépassent les frontières nationales, la coopération scientifique internationale constitue un levier essentiel pour partager les connaissances, confronter les approches et sensibiliser les citoyens aux défis communs.

La médiation scientifique est un outil clé pour renforcer le dialogue entre la science et la société. Elle permet de rendre accessibles au plus grand nombre les connaissances scientifiques. En s'appuyant sur des dispositifs innovants, interactifs et participatifs, elle favorise la compréhension des phénomènes scientifiques, développe l'esprit critique et encourage l'engagement des citoyens.

Qu'il s'agisse du public non-spécialiste, des familles, des scolaires, des étudiants, des acteurs du monde agricole ou des décideurs, chacun a un rôle à jouer dans l'appropriation et la diffusion des connaissances scientifiques. Sensibiliser aujourd'hui, c'est contribuer à construire une société mieux informée, capable de comprendre les enjeux liés à l'agriculture de demain.

Dans cette perspective, Cet appel à projets vise ainsi à soutenir **des initiatives internationales de médiation scientifique** afin de favoriser le dialogue entre science et société et de favoriser le partage des connaissances en agriculture durable.

FONDS DE DOTATION
ROULLIER

## 2. Le Fonds de Dotation Roullier

Créé en 2016 à l'initiative de Daniel Roullier, fondateur du groupe industriel éponyme, le Fonds de Dotation Roullier a pour mission statutaire de favoriser, étudier et promouvoir l'agriculture durable en France et dans le monde. Le Fonds de Dotation Roullier contribue à sa mission au travers de **deux modes d'action** :

- **Le Minerallium**, exposition hébergée à Saint-Malo, qui permet de faire connaitre de manière pédagogique l'importance des minéraux pour la nutrition végétale et animale en agriculture. Le Minérallium organise également des expositions temporaires, des workshops et des conférences scientifiques autour de la science.
- **Le Fonds de Dotation soutient également des projets scientifiques** en France et dans le monde en faveur d'une agriculture durable, préservant environnement et ressources naturelles au bénéfice des agriculteurs, consommateurs et parties prenantes du monde agricole. Depuis janvier 2025, le Fonds de Dotation Roullier soutient des projets de recherche sur les sols. En 2026, il a lancé un appel à projets Pédagogie pour encourager la transmission des connaissances scientifiques auprès des publics en formation.

## 3. L'Appel à projets Médiation Scientifique Internationale – Agriculture durable 2027

Les projets devront être soumis par des porteurs[1] ayant la volonté affirmée de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques par le développement de dispositifs innovants de médiation scientifique en lien avec l'agriculture durable. Ces enjeux peuvent notamment concerner les sols, la gestion de l'eau, la biodiversité ou toute autre thématique scientifique ou environnementale en lien direct avec l'agriculture durable.

Les initiatives soutenues devront renforcer le dialogue Science-Société afin de favoriser l'appropriation des connaissances par le plus grand nombre. Elles devront associer des partenaires issus **d'au moins deux pays**. La valeur ajoutée de ce **partenariat international** et la complémentarité des expertises mobilisées devront être démontrées.

Seront valorisés les projets prévoyant des modalités de diffusion, de réutilisation ou d'essaimage, permettant d'amplifier leur impact.

[1] La définition des porteurs de projet est indiquée au point 4 – Porteurs de projet visés

Les projets soutenus pourront notamment prendre la forme : d'expositions permanentes ou temporaires, de serious games, podcasts, ateliers de médiation, jeux éducatifs, kits pédagogiques, documentaires, applications, festivals, villages des sciences ou de toute autre action innovante de médiation scientifique. Les projets visant la création de projets inédits seront appréciés.

Sur le plan administratif, le projet devra être **porté par une entité en France ou en Europe responsable de sa gestion et de sa coordination**. Les actions proposées devront s'inscrire dans une durée **d'un à trois ans**.

Le financement maximal accordé sera de **100 000 €** par projet.

**Objectifs spécifiques**

**Les projets financés devront** :

- Mettre en œuvre des dispositifs concrets de médiation scientifique permettant de sensibiliser, informer et engager les publics autour des enjeux de l'agriculture durable.
- Favoriser le dialogue Science-Société à travers une **coopération entre au moins deux pays** afin de croiser les échanges de connaissances et d'enrichir les approches de médiation scientifique.
- Intégrer des approches innovantes pour la diffusion des connaissances relatives à un meilleure compréhension des systèmes agricoles (aux sols, à l'eau, à la biodiversité, au climat ou à toute autre thématique contribuant à ces enjeux).
- Favoriser la capitalisation, la diffusion et la réutilisation des outils, contenus ou méthodes développés afin de démultiplier l'impact du projet.

## 4. Porteurs de projet visés

Les structures à but commercial et les personnes physiques ne sont pas éligibles à l'appel à projets.

Pour être éligible, le porteur de projets devra :

- Le porteur administratif du projet doit avoir le siège de sa structure en France et/ou Europe. Toutes les zones géographiques d'implémentation du projet sont éligibles.
- Être une personne morale exerçant une mission d'intérêt général dans les domaines de la médiation scientifique, de la culture scientifique, de l'éducation, de la recherche, de l'enseignement, de l'environnement ou du développement

territorial, telle qu'un musée, une association, un organisme de recherche, un établissement d'enseignement supérieur, un centre de sciences.

- Le porteur de projet devra présenter une lettre de soutien du représentant légal de la structure.
- Proposer un projet d'intérêt général, c'est-à-dire œuvrant pour le bien commun. Les projets ayant une vocation lucrative ou commerciale pour le porteur de projet ou ses partenaires ne seront pas éligibles.
- Justifier d'une expertise reconnue dans les domaines de la médiation scientifique.
- Être éligible au dispositif du mécénat.
- Associer au moins un partenaire issu d'un autre pays et démontrer la valeur ajoutée de ce partenariat.
- Le porteur de projet peut agir avec des partenaires comme des organismes de recherche, des centres de sciences, des musées, des associations, des collectivités territoriales, des agences publiques, des instituts techniques, des acteurs du monde agricoles.
- Les partenaires impliqués aux côtés du porteur de projet doivent être liés au porteur par un partenariat formalisé.
- Les partenaires doivent avoir participé à la définition et à la mise en œuvre du projet. Leur rôle et leur plus-value doivent être explicités.

## 5. Les critères de sélection des projets

- **La recevabilité administrative** du dossier (dossier complet et exact : correctement rempli respectant la taille imposée, montant de la subvention demandée et durée des projets indiquée, etc.), **l'éligibilité** des **porteurs** et des **partenaires** du projet
- **La qualité du projet** : son caractère innovant, sa portée, son impact sur le public ciblé et sur la thématique de l'agriculture durable.
- **La prise en compte d'expériences antérieures** ou de l'action d'autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire.
- **Les partenariats internationaux** : Démontrer la valeur ajoutée du partenariat international à travers la complémentarité des partenaires, la mise en œuvre d'activités conjointes.
- **La faisabilité** : capacité technique et financière du porteur à conduire et coordonner le projet et de l'éventuel consortium à le mener à bien : adéquation des moyens à mettre en œuvre, du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier.
- L'existence d'un **dispositif d'évaluation** adapté aux objectifs du projet permettant de mesurer l'impact des actions de médiation scientifique : portée

des actions, engagement des publics, acquisition de connaissances, diffusion et réutilisation des ressources produites, etc

- Ne sont pas éligibles les expositions à dominante artistique ou culturelle sans contenu scientifique significatif lié à l'agriculture durable, les conférences ponctuelles, les dispositifs pédagogiques ou de découverte de la nature ne reposant pas sur une démarche de médiation scientifique structurée.
- Les projets conduisant à la création d'outils, de méthodes, de contenus ou de ressources susceptibles de faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle demeurent éligibles dès lors que leur finalité principale est d'intérêt général et que le soutien sollicité ne vise pas le développement d'une activité commerciale.

## 6. Engagements du porteur de projet

- Le porteur de projet acceptera d'intégrer le ou la responsable projet du Fonds de Dotation Roullier dans l'organe de pilotage qui assurera un suivi régulier de la mise en œuvre et du bon déroulement du projet auprès de la gouvernance du Fonds de Dotation Roullier.
- Le porteur de projet s'engage à exposer son projet et à fournir tout complément d'information sollicité par les membres et administrateurs du Fonds de Dotation dans le cadre de son instruction.
- Le porteur de projet s'assure que le projet respecte pleinement les principes de l'intérêt général.
- Le porteur de projet s'engage à assurer le suivi des indicateurs de réussite définis dans la convention et à transmettre régulièrement au Fonds de Dotation Roullier les bilans correspondants.
- Le porteur de projet s'engage à participer à des événements organisés par le Fonds de Dotation Roullier visant à présenter le projet.
- Le porteur de projet s'engage à concéder au Fonds de dotation, à titre non exclusif et gratuit, un droit d'utilisation et de diffusion des outils développés dans le cadre du projet, exclusivement pour les besoins de ses activités à but non lucratif.
- Le porteur de projet s'engage à concéder au Fonds de dotation, à titre non exclusif et gratuit, une licence l'autorisant à reproduire, représenter, adapter et modifier les contenus développés dans le cadre du projet, exclusivement pour les besoins de ses activités à but non lucratif.

## 7. Les modalités de financement du projet

Le financement maximal accordé sera de 100 000€, sous forme de subvention directe.

Il n'y a pas de taux fixé de financement du projet. Cependant les projets présentant du co-financement (public, privés ou valorisation du temps consacré au projet) avec des financements diversifiés seront privilégiés. Les apports en nature (temps valorisé,

utilisation de ressources) sont à mentionner dans le budget. Les éléments de rémunération (salaires, charges de personnel, vacations, etc.) sont des dépenses éligibles. Les dépenses de déplacement sont éligibles. Les consommables sont éligibles. En revanche, les investissements matériels ou immatériels sont éligibles uniquement à hauteur de leur amortissement sur la durée du projet.

## 8. Modalités de sélection et calendrier de l'Appel à projet Médiation scientifique 2027

Seuls les projets démontrant une contribution effective à la thématique de l'appel à projets Médiation scientifique pourront être retenus.

La sélection se déroulera **en deux phases** :

**Phase 1 : note de concept**

Les porteurs de projet pourront candidater entre le 13 novembre 2026 et **le 24 janvier 2027 à minuit.** L'ensemble des documents nécessaires devra être transmis par courrier électronique à l'adresse mediationinternational@fdroullier.org , la date et l'heure de réception faisant foi.

Le porteur de projet devra indiquer en objet du courrier électronique :

**[AAP-Médiation Scientifique internationale] – [Nom du projet]**

Les candidats devront compléter la Note de concept mise à disposition dans le cadre de l'appel à projets. Le modèle de note de concept sera téléchargeable via la page web dédiée à l'appel à projets : https://www.fondsdedotationroullier.org/fr/appel-a-projets-mediation-scientifique-internationale-2027 .

L'équipe du Fonds de Dotation Roullier se réserve le droit de demander des éléments complémentaires à ceux présentés dans le dossier si elle le juge nécessaire.

Une première évaluation des notes de concept permettra de présélectionner une dizaine de projets admis à candidater à la phase 2. L'ensemble des porteurs de projet sera contacté la **semaine du 25 mai 2027** afin d'être informé de son admissibilité ou non à la phase suivante.

**Phase 2 : dossier de candidature et entretien avec le jury**

Les porteurs de projet sélectionnés pour la phase 2 recevront un dossier de candidature à compléter ainsi que les modalités de l'entretien avec le jury.

Ils devront compléter ce dossier puis participer à l'entretien d'environ trente minutes avec le jury. Cet entretien pourra se tenir en présentiel ou en visioconférence, au choix du porteur de projet.

Les **auditions** devant le jury se dérouleront au début du mois de **septembre 2027**.

À l'issue de cette seconde phase, le ou les lauréats seront désignés. La convention de financement devra être signée avant la fin de l'année 2027.

L'ensemble des modalités de candidature est également disponible sur la page dédiée à l'appel à projets : Appel à projets Médiation scientifique Internationale 2027-2028 – Fonds de Dotation Roullier.

## 9. Données à caractère personnel

Le Fonds de Dotation Roullier et chaque porteur de projet s'engagent à se conformer en tout point avec les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (la « Loi Informatique et Libertés »), ainsi que toute autre réglementation visant à compléter ou à remplacer celle-ci, y compris, sans limitation, au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après **RGPD**) entré en vigueur le 25 mai 2018, et à toute disposition actuelle ou future concernant la protection des données à caractère personnel légalement applicable en France.

A cette fin, Le Fonds de Dotation Roullier et chaque porteur de projets s'engagent, entre autres, à exécuter, à leurs frais respectifs leurs obligations en vertu du RGPD, de permettre à l'autre partie de respecter ses propres obligations et à veiller à ce que ces obligations soient respectées par toute personne ayant accès à tout ou partie des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre du présent appel à projets.

Par conséquent, le Fonds de Dotation Roullier informe, dans le cadre de sa politique de confidentialité présente sur son site web : Charte de confidentialité et vie privée - Fonds de Dotation Roullier, du traitement des données personnelles à caractère personnel qu'il exécute.